

Rentrée 2020

Protocole sanitaire lycée

français de Berlin

Année scolaire 2020-2021

Document réalisé par la Direction du lycée français de Berlin (**mise à jour le 27 août 2020**). Les prescriptions du présent protocole sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Nous invitons les membres de la communauté scolaire à consulter régulièrement les sites suivants pour leur actualisation :

- Page dédiée sur le site du **lycée français de Berlin** / rubrique « Informations COVID-19 / Corona »
<https://www.fg-berlin.eu/+Aktuelle-Informationen-COVID-19-Corona-teilweise-Wiedereroffnung-und-Prufungen+>
- Page du **Sénat de Berlin** dédiée au coronavirus :
<https://www.berlin.de/sen/bjf/coronavirus/>
- **Institut Robert Koch** : <https://www.rki.de/>

CONTEXTE

Depuis le mois de juin 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités berlinoises. Le présent protocole s'applique pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 en s'appuyant notamment sur :

- Le « *plan d'hygiène coronavirus* » (version du 7 mai mise à jour le 31 /8/ 2020)
- Le courrier et les recommandations du 30 juillet 2020 par *Sandra Scheeres*, Sénatrice pour la formation, la jeunesse et la famille.

Ainsi, le lycée français sera en capacité d'accueillir **tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires berlinoises.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire allemand, **un plan de continuité pédagogique** serait mis en place pour assurer l'enseignement à distance. L'utilisation de **Pronote** et d'**outils numériques** permettant d'assurer une partie des cours en visio-conférence serait alors réactivée.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Grâce à leur soutien, **ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants dans l'établissement en cas de fièvre (38 °C ou plus)** ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, **il appartient aux parents de fournir un masque à leur enfant**. Les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent les directions de l'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains, en respectant strictement le port du masque.

TOUTES LES PERSONNES ENTRANT SUR LE SITE devront porter un masque de protection dans les **bâtiments et les espaces de circulation**.

Les règles de distanciation physique

Dans les espaces clos (Aula, salles de classe, bibliothèque, cantine, etc...), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Les gestes barrières

Rappelés ci-après, ils doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

- Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Des points de distribution de **gel hydroalcoolique** seront présents aux différentes entrées et devant les salles de cours.

- **Le port du masque**

- Plus de 30 affiches rappelant cette obligation au « FG » ont été mises en place.

- **Pour les personnels**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, dans les espaces clos et les espaces de circulation.

- **Pour les élèves**

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :
pour tous, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos et les espaces de circulation.

- **La ventilation des classes et autres locaux (cantine, Aula, etc...)**

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui du prestataire local qui est chargé de la propreté, il a été convenu qu'un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé une fois par jour.

L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (matériel pédagogique, ordinateurs, etc...) est permise.

Le prestataire gérant la cantine « Die drei Köche » (<https://drei-koeche.de/>) mettra en place de nouveaux points de collecte de la vaisselle salle pour éviter que des élèves ne se croisent et ne forment des groupes trop nombreux sur un espace restreint. Les tables à la cantine sont nettoyées et désinfectées après chaque service.